

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-deux septembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quinze septembre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Marcel DUMAS, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Marcel DUMAS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Didier DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

➤ **2025-030 : Bail commercial entre la commune de Perreux et Madame Barbara HECKLER représentant la SAS Auberge de la Source pour l'auberge de la Source**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le bail commercial entre la commune et Mme Barbara Heckler pour l'exploitation de l'activité de bar – restaurant – hébergements touristiques dans l'Auberge de la Source.

D'une durée de 9 ans à compter du 1er octobre 2025, ce bail prévoit la gratuité du loyer au démarrage de l'activité jusqu'au 30 septembre 2026 pour faciliter l'installation. Le loyer sera ensuite de 300 euros HT mensuel du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2029 puis des augmentations progressives au fil des années comme suit :

- 360€ HT mensuel du 1er octobre 2029 au 30 septembre 2031
- 420€ HT mensuel du 1er octobre 2031 au 30 septembre 2032
- 480€ HT mensuel du 1er octobre 2032 au 30 septembre 2033
- 540€ HT mensuel du 1er octobre 2033 au 30 septembre 2034

Le présent loyer est soumis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée et le loyer est payable d'avance.

Monsieur le Maire informe par ailleurs que Monsieur PONTILLE offrira le verre de l'amitié en fin de séance et il sera accompagné de Madame HECKLER.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce bail commercial entre la commune de Perreux et Madame Barbara HECKLER représentant la SAS Auberge de la Source pour l'Auberge de la Source.

➤ **2025-031 : Lancement de la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une partie d'un chemin rural situé Impasse Bel Air**

Monsieur DUCROS expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le lancement de la procédure d'enquête publique préalable pour procéder à l'aliénation d'une portion du chemin rural situé Impasse Bel Air.

Il explique que Monsieur Alain Rouvidan a saisi la commune en vue d'acquérir une partie du chemin rural Impasse Bel Air, située au milieu des parcelles dont il est propriétaire et que ce chemin est entretenu en partie par ce dernier. Cette portion de ce chemin est inutilisée par d'autres riverains depuis plus de soixante ans.

Cette portion de ce chemin rural fera l'objet d'une division de parcelle. La distance est d'environ 140 mètres et d'une contenance cadastrale d'environ de 280 m².

Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur Rouvidan.

Un commissaire enquêteur sera désigné par arrêté municipal. L'enquête durera quinze jours soit du lundi 13 octobre au lundi 27 octobre 2025 avec une permanence du commissaire enquêteur le vendredi 24 octobre de 9h à 11h30 en mairie.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce lancement de la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une partie d'un chemin rural situé « Impasse Bel Air ».

➤ **2025-032 : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Loire pour le risque santé et approbation du montant de la participation financière ainsi que des modalités de versement**

Madame VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'adhésion à la convention de participation pour le risque « santé » souscrite par le CDG 42 suite à la mise en concurrence réalisée. L'opérateur retenu est la MNT.

Il est proposé d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière, pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation, comme suit :

- Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15 € mensuels, par agent à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle était auparavant de 10€ mais à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant minimum de participation obligatoire de l'employeur est de 15€ mensuels.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG42 pour le risque santé et approbation du montant de la participation financière ainsi que les modalités de versement.

➤ **2025-033 : Participation financière de la commune de Perreux au Fonds de Solidarité Logement**

Madame STALARS expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce Fonds de Solidarité Logement (FSL) est une des actions principales du Plan Départemental

d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Il apporte son soutien aux ménages ligériens pour faire face aux frais d'accès ou de maintien dans un logement. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions ou de prêts et couvrent diverses dépenses telles que les loyers, les charges, les factures d'énergie, et les frais de déménagement. Le FSL finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Par rapport à 2023, les subventions versées par le Département ont augmenté de 11%.

La commune de Perreux, soucieuse de contribuer à l'effort collectif en matière de logement, propose de participer financièrement au FSL à hauteur de 0,22 € par habitant. Cette contribution, qui s'élève à 498,30 € pour l'année 2025, permettra de soutenir les ménages en difficulté et de répondre aux besoins croissants en matière de logement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette participation financière au Fonds de Solidarité Logement.

➤ **2025-034 : Acompte sur subvention 2026 à l'association la Soupe au Caillou**

Madame STALARS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'un acompte de 52 500 euros sur la subvention 2026 au profit de l'association La Soupe au Caillou. Il s'agit de permettre à l'association de fonctionner dès le second semestre 2025 en ayant de la trésorerie. Madame VALADE précise qu'en 2024, cet acompte avait déjà été versé en octobre alors que les autres années il était versé en décembre, cela s'explique par la CAF qui n'a pas honoré ses obligations et l'association se retrouve avec une trésorerie tendue. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun impact sur le budget.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de cet acompte de 52 500 euros sur la subvention 2026 à la SAC.

➤ **2025-035 : Rapport annuel 2024 relatif à l'activité de Roannais Agglomération**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activités 2024 de Roannais Agglomération.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport

QUESTIONS DIVERSES

• **Remerciements de l'association Les Amis de la Forêt**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de cette association qui remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'une borne musicale. Si ce projet se réalise, cette subvention leur sera versée.

- **Repas des anciens**

Madame STALARS informe que le repas des Anciens se déroulera le dimanche 19 octobre prochain, avec le même traiteur, M. David Da Costa, et avec le même orchestre. Se proposent pour le service : M. le Maire, Mme STALARS, Mme VALADE, Mme TRAMBOUZE, M. DUCROS, Mme PERRET, M. LAREURE, Mme RENARD, M. ALEX. Cette année, les jeunes conseillers pourront venir aider au service.

- **Analyse financière 2024**

Monsieur le Maire informe que les services de la trésorerie ont communiqué l'analyse financière 2024. Elle sera envoyée à l'ensemble des élus puis elle sera présentée au prochain Conseil Municipal.

- **Intervention de Madame Patricia PERRET**

- Elle souhaiterait que les membres de la commission bâtiments soient conviés aux réunions de chantier de la maison à pans de bois et de l'aménagement de l'entrée du village. Monsieur le Maire lui répond que ces réunions de chantier se font avec les chefs d'entreprises et sont techniques. Il propose de visiter ces deux chantiers le jeudi 2 octobre prochain à 18h.
- Madame PERRET demande si la vente de la maison du bourg de M. et Mme Fernandez a eu lieu. Monsieur le Maire lui répond que la vente est passée devant le notaire le 4 mars dernier.

- **Réunion en Visioconférence pour le label 1^{ère} fleur**

Monsieur LAREURE rappelle que dans le cadre de l'accompagnement à la candidature 1^{ère} fleur et suite à la visite de l'architecte conseil du Département du 15 mai dernier, un compte-rendu nous a été remis. Jeudi 25 septembre, un temps d'échange en Visio aura lieu pour parcourir ce document.

- **Intervention de Monsieur Marcel DUMAS**

- Il demande l'état d'avancement du projet relatif au déménagement de la micro-crèche vers la grange Giraud. Madame STALARS indique qu'une réunion de faisabilité s'est tenue fin juin avec l'ensemble des partenaires impliqués : la CAF, Roannais Agglomération, le Département, la SAC et la municipalité. À cette occasion, il a été précisé que le projet évoluerait vers la création d'une petite crèche plutôt qu'une micro-crèche. Cette orientation permettrait de bénéficier des aides de la CAF, celle-ci n'accordant pas de subventions pour les déménagements, mais uniquement pour les créations d'équipements. Elle ajoute qu'une prochaine réunion est fixée le 16 octobre prochain.
- Monsieur DUMAS souhaite obtenir des informations sur la situation des deux jeunes en situation de précarité accompagnés depuis le début de l'année dans leurs démarches administratives. Madame STALARS informe qu'ils résident désormais à Montbrison. Elle souligne l'important travail d'accompagnement mené conjointement par l'équipe municipale, le CCAS de Roanne, qui a assuré leur domiciliation, et l'association Espace 2M. Les deux jeunes bénéficient à présent d'un suivi associatif, et la jeune fille explore

plusieurs opportunités d'emploi. Madame STALARS précise qu'elle maintient un contact régulier avec eux.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux membres du CCAS de Roanne pour leur efficacité et leur réactivité dans cet accompagnement. Il met en avant l'aide apportée à ces jeunes, qui constitue un levier déterminant pour leur insertion et leur avenir.

- **Intervention de Madame Roseline TRAMBOUZE**

Elle pose une question concernant l'avancement des recherches pour le troisième cabinet médical. Madame STALARS a indiqué que les médecins poursuivent activement leurs démarches et explorent plusieurs pistes.

Le Docteur FERRAND, qui sera prochainement en congé maternité, est en train d'organiser son remplacement. Elle espère que ce dernier pourra intégrer le troisième cabinet par la suite. Par ailleurs, bien que le médecin initialement pressenti ne puisse toujours pas s'y installer, il a été décidé de ne plus lui accorder la priorité si un autre candidat se présente. Elle précise que la municipalité reste disponible pour accompagner cette dernière dans sa recherche d'un lieu d'exercice sur le territoire roannais, si elle souhaite finalement s'y établir.

- **Intervention de Monsieur Christian LAREURE**

Il informe qu'une réunion aura lieu le mardi 23 septembre à 19h afin de dresser le bilan du festival de la céramique. Il convie les conseillers municipaux à y participer.

- **Intervention de Monsieur Jacky BRAT**

Il formule une observation concernant la fermeture simultanée des quatre déchèteries du territoire roannais. Il estime qu'il serait préférable d'échelonner ces jours de fermeture pour maintenir un accès continu au service.

En réponse, Monsieur le Maire a rappelé que cette journée commune sans ouverture permet aux agents d'assurer l'entretien complet des sites et de suivre des sessions de formation. Ces opérations, indispensables au bon fonctionnement des déchèteries, nécessitent une interruption coordonnée de l'accueil du public.

RAPPEL DE DATES

- C.C.A.S. : mardi 23 septembre à 10h
- Cérémonie des Harkis : jeudi 25 septembre à 11h30
- Commission communication : jeudi 25 septembre à 19h
- Repas des anciens : dimanche 19 octobre
- Prochain Conseil Municipal : lundi 3 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Patricia PERRET